

Collectivités

Un rapport choc pour « aller au bout » de la décentralisation

Éric Woerth a présenté jeudi son rapport tant attendu sur la décentralisation. Retour du cumul des mandats, baisse de 20 % du nombre d'élus communaux, redéfinition des compétences entre les collectivités... Les propositions du député de la majorité vont faire débat.

Cinquante et une précisions pour « aller au bout » d'une décentralisation « à bout de souffle ». Éric Woerth a présenté jeudi le rapport – très attendu – qu'Emmanuel Macron lui avait commandé en novembre dernier. Objectif, « clarifier la répartition des responsabilités » entre l'État et les collectivités locales, car « on n'y comprend rien », comme l'a répété le député Renaissance de l'Oise. Au long des 160 pages qu'il a remis au gouvernement, Éric Woerth ne propose pas de révolution mais il aborde tout de même des sujets politiquement inflammables.

Frontières plus claires

C'est l'axe majeur du rapport. Redéfinir qui fait quoi dans le « millefeuille » administratif – dont le coût a été estimé 7,5 milliards d'euros par un autre rapport – source de défiance des citoyens et d'impuissance des pouvoirs publics. Selon le texte, communes et intercommunalités se verraient attribuer le logement et la rénovation énergétique des bâtiments. Les départements deviendraient la collectivité « des réseaux » (eau, routes, fibre...), de l'adaptation aux aléas climatiques et des solidarités (enfance, handicap, grand âge, RSA) avec la création d'un « service départe-



Le rapport propose de faire du maire le « premier mètre » de l'action publique. Photo d'illustration Sipa/Michel Gile

temental des solidarités ». Les régions, elles, seraient pleinement chargées des « grandes stratégies territoriales » et du « développement économique » avec, notamment, la gestion de grands ports et des aéroports départementaux.

La clarification doit aussi valoir dans le financement des collectivités. Aux communes et intercommunalités la « quasi-totalité de la fiscalité foncière », aux départements une « importante dotation de solidarité » et une part de CSG et aux régions une fraction d'impôt sur les sociétés et la moitié de la cotisation foncière des entreprises.

En faveur des maires-parlementaires

La proposition la plus symbolique et déjà la plus commentée est le retour du cumul des mandats maire-parlementaire, interdit depuis 2014. Cette loi symbolique du quinquennat Hollande a « distendu le lien entre la démocratie nationale et la démocratie locale ». Le rapport entend également « clarifier » des règles de cumul

« souffrant de nombreuses exceptions voire absurdités », selon Éric Woerth.

Le questeur de l'Assemblée nationale prône ainsi un cumul des mandats « sans limite de seuil de population ».

Le député de l'Oise veut également faire du maire le « premier mètre » de l'action publique et valoriser son rôle d'intermédiaire entre l'État et les citoyens. Il propose de réduire de 20 % le nombre de conseillers municipaux (soit 100 000 élus en moins) afin de « mieux les identifier, mieux les rémunérer et mieux les protéger » et d'accorder aux édiles une « motion d'alerte » au sein des intercommunalités qui leur permettrait d'inscrire un débat à l'agenda de la collectivité.

Autre retour prôné par le rapport, celui du conseiller territorial en remplacement des conseillers régionaux et départementaux, pour « permettre aux élus des deux échelons de sortir d'une forme d'anonymat, peu propice à l'exercice démocratique ».

● Pierre Charles

Vie quotidienne

Adresse, gaz... tout ce qui change à partir du 1^{er} juin

Quels changements sont à prévoir dans votre vie quotidienne et pour votre porte-monnaie à partir de samedi ?

● Changement d'adresse pour 2 millions de Français

Fin 2023, 202 951 voies restaient non numérotées dans l'Hexagone et quelque 1,8 million de Français n'avaient donc pas d'adresse précise. Mais d'ici au 1^{er} juin, toutes les communes françaises doivent (en théorie) avoir nommé l'intégralité de leurs rues, conformément à la loi 3DS.

Cette évolution doit permettre de faciliter les livraisons de courriers et de colis, le raccordement à la fibre optique ou encore l'intervention des services de secours.

● Pour les jeunes, le Pass'Sport est de retour

Le dispositif Pass'Sport revient dès le 1^{er} juin cette année. Cette aide, d'un montant de 50 euros, permet de financer en partie l'inscription dans un club ou une structure sportive. Elle est réservée aux jeunes déjà bénéficiaires des allocations de rentrée scolaire, d'éducation de l'enfant handicapé, des adultes handicapés, ainsi qu'aux étudiants boursiers.

● Le prix, repère du gaz, augmente

Les tarifs réglementés du gaz ont pris fin il y a un an. Depuis, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) publie tous les mois un prix repère de vente de gaz naturel. Ce dernier grimpe de 1,8 % entre mai et juin 2024, passant de 111,19 €/MWh à 113,19 €/MWh (TTC). Cette nouvelle hausse s'explique par « une légère augmentation des prix de marché de gros de gaz naturel, qui étaient en baisse



Le facteur va devoir se familiariser avec les nouvelles adresses... Photo Sipa/Adil Benayache

depuis la fin de l'année 2023 », selon la CRE.

● Interdiction de certains dérivés du cannabis

À partir du 3 juin, la production, la vente et l'usage de nouveaux produits composés dérivés du cannabis seront interdits en France en raison de « risques » pour la santé. Vendus notamment sur internet et dans des boutiques de CBD, ces produits se présentent sous la forme d'huile, de résine, d'herbe, de spray, de bonbons ou encore de liquides pour cigarettes électroniques.

● Séances chez le psy mieux remboursées

La refonte de « Mon soutien psy » sera lancée au mois de juin. Ce dispositif permet aux personnes (dès 3 ans) en souffrance psychique d'intensité légère à modérée de bénéficier de séances remboursées chez un psychologue.

Après des débuts laborieux, le gouvernement a décidé de revoir les modalités de « Mon soutien psy » : le remboursement de la séance passera à 50 euros (au lieu de 30 euros) et le patient pourra bénéficier de 12 séances annuelles (au lieu de 8).

● L.G.

Société

Prix du tabac : encore plus élevé ?

Un rapport du Sénat présenté jeudi, sur la « fiscalité comportementale en matière de santé » recommande d'accroître la fiscalité sur le prix du tabac. Porté par la centriste Élisabeth Doineau et la communiste Cathy Apourceau-Poly, le texte préconise de « poursuivre l'augmentation de la fiscalité sur le tabac », avec une hausse « d'au moins 3,25 % par an hors inflation jusqu'en 2040 ».

Le prix du paquet de cigarettes augmente à nouveau samedi : plus aucun paquet ne devrait être proposé à moins de 10,40 euros, et les plus vendus atteignent 12 à 12,50 les 20 cigarettes. Aujourd'hui selon Santé Publique France, un peu plus d'un quart des adultes fument quotidiennement. Un nombre qui diminue régulièrement ces dernières années. Et pourtant, selon un sondage* réalisé pour le gestionnaire d'épargne Yomoni, « 72 % des Français – fu-

meurs ou non – estiment que les hausses de prix des paquets n'ont aucune influence sur la baisse du tabagisme ».

L'argent : une bonne motivation

Selon Yomoni, « l'impact de la hausse du prix » du tabac n'est pas significatif sur la consommation, malgré « un prix du paquet passé d'environ 8 à 11 euros en cinq ans ». Les différentes enquêtes sur le sujet montrent pourtant « une baisse » sensible de la consommation de tabac entre 2016 et 2019 – années marquées par une hausse de 42 % du prix.

En revanche, les économies d'argent figurent bien parmi les principales motivations pour l'arrêt du tabac, selon le Comité national contre le tabagisme, avec sa propre santé et l'intérêt pour sa famille, par exemple.

Ceux qui s'opposent à l'augmentation du prix du paquet in-



Le prix du paquet de cigarettes doit augmenter au 1^{er} juin. Photo Sipa/Syspeo

voquent souvent le marché parallèle et des cigarettes de contrebande – bien réels – qui expliquent une partie de la baisse des ventes.

● J. C.

* Enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 1 002 personnes résidant en France, âgées de 18 ans et plus. Sondage effectué en ligne en mai 2024.

Environnement

Le Sénat légifère à son tour contre les PFAS

Après l'Assemblée nationale et malgré quelques réserves du gouvernement, le Sénat a adopté jeudi une proposition de loi écologiste pour restreindre la fabrication et la vente de produits contenant des PFAS, ces « polluants éternels » massivement présents dans la vie courante.

Le texte du député écologiste Nicolas Thierry, remanié par la chambre haute, a été approuvé à main levée à l'unanimité des votants.

Poêles en Teflon, emballages alimentaires, textiles, automobiles... De nombreux objets du quotidien contiennent ces substances per- et polyfluoroalkylés appelées PFAS, qui doivent leur surnom à leur cycle de vie très long et, pour certaines, à leur effet néfaste sur la santé. « Avec cette loi, nous pouvons couper le robinet et réparer les dégâts de 80 années de pollu-

tion », a souligné Anne Souyris, sénatrice du groupe écologiste qui espère désormais voir le texte réinscrit à l'Assemblée nationale pour avancer vers une adoption définitive.

Les poêles toujours exclus

L'article phare de la proposition de loi, maintenu par le Sénat, prévoit d'interdire à partir du 1^{er} janvier 2026 la fabrication, l'importation et la vente de tout produit cosmétique, produit de fart (pour les skis) ou produit textile d'habillement contenant des PFAS, à l'exception de certains textiles industriels ou « nécessaires à des utilisations essentielles ».

L'interdiction des ustensiles de cuisine (poêles, casseroles), retirée du texte initial par les députés, n'a pas été réintroduite à ce stade, en dépit de plusieurs tentatives de la gauche.